

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2011006

Signataire : Céline PETITJEAN

OBJET : Communication du rapport de la mission d'information sur la Vidéo-Protection

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Conseil Municipal Extraordinaire du 19 novembre 2009 portant sur les questions de prévention et de sécurité,

Vu le rapport de la Mission d'Information du Conseil Municipal, mise en place en application de l'article L2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de donner suite aux préconisations présentées par cette Mission d'Information,

Considérant la nécessité de fixer les conditions de l'étude de faisabilité préconisée par ledit rapport,

A l'unanimité.

DELIBERE :

PREND ACTE du rapport de la Mission d'Information sur la Vidéo-protection,

ACTE la mise en place d'une étude de faisabilité en terme de localisations, de moyens humains et techniques nécessaires, de coûts, et de financements possibles.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 20/05/2011

Publié le : 19/05/2011

Certifié exécutoire le : 20/05/2011